

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

DÉLIBÉRATION
2017-94

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 3

FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE – Adoption du règlement intérieur

L'organisation communautaire est régie, d'une manière générale, par les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etabli en application des articles L. 5211-1 et L. 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur est destiné à préciser le fonctionnement des instances communautaires

Une proposition de règlement, en pièce jointe au présent dossier, est soumise à examen de l'Assemblée.

Aussi, après délibération, le Conseil de communauté décide à l'unanimité

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-8 et L. 5211-1 ;

Considérant que les communautés comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus doivent se doter d'un règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation ;

Considérant que le conseil de communauté de la communauté du canton d'Erstein a été installé le 11 janvier 2017 ;

D'ADOPTER le règlement intérieur de la communauté tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.



Pour extrait conforme
fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-95

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 4

FINANCES - Prise en charge de la contribution 2017 « eaux pluviales »

Cette contribution est due par la CCCE du fait que les communes de la CoCoBen et du Rhin avaient transféré cette compétence à l'intercommunalité.

Les montants réclamés par le SDEA pour 2017 sont les suivants :

- 242 000 € pour le périmètre CoCoBen
- 182 600 € pour le périmètre Rhin

Ils sont identiques à ceux versés l'an dernier (et donc à ceux inscrits au BP). Une négociation portant sur ces montants pourra être engagée avec le SDEA.

Sur avis favorable du Bureau et après délibération,

le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité

D'AUTORISER le versement de 424 600 € au SDEA au titre de la contribution 2017 « eaux pluviales ».

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-96

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 5

FINANCES - Budget annexe périscolaire – Décision modificative n°1

Dans le cadre du programme de réalisation d'accueils périscolaires sur le secteur de BENFELD, il conviendrait d'inscrire au budget les crédits relatifs à la dépense liée au premier équipement des sites de HERBSHEIM et de WESTHOUSE soit une prévision de 84 000 €.

Après avis favorable du Bureau, et après délibération
le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité

D'ADOPTER la décision modificative N° 1 suivante au Budget annexe PERISCOLAIRE :

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

Article 21318 – Autres bâtiments publics + 84 000 €
dont Gestionnaire : PERI HERBSHEIM + 36 000 €
dont Gestionnaire : PERI WESTHOUSE + 48 000 €
ce qui porte le total de ce compte à 3 490 302 €

RECETTES

Article 10222 – FCTVA + 13 779 €
dont Gestionnaire : PERI HERBSHEIM + 5 905 €
dont Gestionnaire : PERI WESTHOUSE + 7 874 €
ce qui porte le total de ce compte à 572 549 €

Article 1641 – Emprunts en Euros + 70 221 €
ce qui porte le total de ce compte à 1 208 256,19 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 26 JUIN 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-1

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 6 *dont*
▪ conseillers suppléés :
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
Rhin	Collège de Gerstheim	Sortie pédagogique – juin 2017	385,00 €	Délib juin 2013	77 élèves * 3 jours * 5€ = 1155€	385,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 11 mai 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-2

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 6 *dont*
▪ conseillers suppléés :
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
Rhin	Collège de Rhinau	Sorties pédagogiques 2016-2017	1230,00 €	Délib juin 2013		1230,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 11 avril 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-3

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés :
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
Rhin	Collège de Rhinau	Classe de neige	1680,00 €	Délib juin 2013	56 élèves * 6 jours * 5€	1680,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 11 avril 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-4

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés :
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
Rhin	Collège de Rhinau	Séjour linguistique Ecosse	1470,00 €	Délib juin 2013	49 élèves * 6 jours * 5€	1470,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 11 avril 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-5

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 6 dont

- conseillers suppléés :
- procurations : 5

**SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
Rhin	Ecole élémentaire Obenheim	Classe verte	1600,00 €	Délib juin 2013	80 élèves * 4 jours * 5€	1600,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 11 avril 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-6

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 6 dont

- conseillers suppléés :
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
Rhin	Ecole élémentaire Les Cigognes Gerstheim	Classe de découverte (2 classes)	1708,00 €	Délib juin 2013	28 élèves * 5 jours * 7€ et 26 élèves * 4 jours * 7€	1708,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 11 avril 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-7

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés :
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
Rhin	Ecole élémentaire du centre Rhinau	Classe de découvertes	1680,00 €	Délib juin 2013	84 élèves * 4 jours * 5€	1680,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 11 avril 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-8

Nombre de conseillers en exercice : 61

Nombre de conseillers présents : 55

Nombre de conseillers absents : 6 dont

▪ conseillers suppléés :

▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

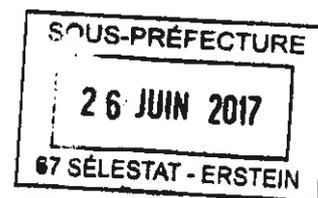
FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
Rhin	Ecole élémentaire Boofzheim	Sorties pédagogiques	1080,00 €	Délib juin 2013	54 élèves * 4 jours * 5€	1080,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 11 avril 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-9

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés :
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
Rhin	Institut Saint-Joseph Matzenheim	Séjour linguistique	56,00 €	Délib juin 2013	2 élèves * 4 jours * 7€	56,00 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 11 avril 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-97-10

- Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers absents : 6 *dont*
- conseillers suppléés :
 - procurations : 5

**SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 6

FINANCES - Demande de versement de subvention

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

D'AUTORISER le Président à verser la subvention suivante :

Territoire	Demandeur	Objet	Montant sollicité	Dispositif	Observations	Montant attribué
CCCE	FDMJC du 67	Participation 2 ^{ème} trimestre – secteur Benfeld et Rhin	85 676,75 €	Conventions		85 676,75 €



Pour extrait conforme

Fait à BENFELD, le 11 avril 2017

Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-98

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 *dont*

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 7

PERSONNEL - Transformation d'un emploi fonctionnel existant en emploi de Directeur Général des Services

Compte-tenu de la mise en service commun des personnels de la communauté de communes et de la ville d'Erstein et suite à la fusion des trois communautés de communes, il est nécessaire de créer le poste de directeur général des services qui correspond au nouvel organigramme.

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale et portant abaissements des seuils de création des emplois fonctionnels de direction (article 37),
- Vu le décret n° 86-68 du 13 janvier 1986 relatif aux positions de détachement,
- Vu le décret n°87-1101 du 30 décembre 1987 portant dispositions statutaires particulières à certains emplois administratifs de direction,
- Vu le décret n°2000-954 du 22 septembre 2000 relatif aux règles d'assimilation des établissements publics locaux aux collectivités territoriales pour la création de certains grades de fonctionnaires territoriaux,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels ne peuvent être créés qu'en respectant les seuils démographiques,

Considérant que le seuil de création des emplois de direction ou emplois fonctionnels dans les établissements publics est fixé à 10 000 habitants,

Considérant que la Communauté de Communes du Canton d'Erstein regroupe 48 275 habitants au recensement 2017,

Considérant que les emplois de direction ou emplois fonctionnels sont des emplois permanents créés par l'assemblée délibérante de l'établissement public,

Sur avis favorable du Bureau, et après délibération,

le Conseil communautaire, décide, à l'unanimité

- **DE CREER** un emploi fonctionnel de Directeur Général des Services à temps complet d'un EPCI à compter du 1^{er} juillet 2017
- **D'AUTORISER M. LE PRESIDENT** ou son représentant à signer tout acte à cet effet,
- **DE SUPPRIMER** un poste de Directeur Général des Services Adjoint fonctionnel.

Pour extrait conforme

Fait à BENFELD, le 8 Juin 2017

Le Président,

Jean-Marc WILHELM



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-99

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 8

PERSONNEL - Création d'un poste d'agent d'entretien (emploi aidé à temps non complet de 20/35^{ème})

Compte tenu du remplacement partiel de l'agent en contrat d'avenir 35h par un CAE 20h affecté au nettoyage des bâtiments, il est proposé de créer un poste d'agent en contrat d'accompagnement à l'emploi pour 20h00 à compter du 1^{er} avril 2017 pour les mêmes tâches :

Situation 2016 :

Un agent d'entretien siège et locaux intercommunaux ex-cocoben : 17H30

Un agent d'entretien siège et locaux intercommunaux ex-cocoben (C.avenir) : 35H

Total : 52h30

Modifications intervenues en 2017 suite à fin d'un contrat avenir 35h (achevé mi-janvier et intérim assuré par REAGIR):

1 agent 17h30

1 agent 20h CAE en remplacement de l'agent contrat avenir 35h

Total : 37h30

Déficit : 15h

Proposition :

Un agent en CAE 20h pour compenser les 15h manquantes et + 5 heures en raison de l'augmentation de la charge de travail (bureaux étages MIS + de personnel, utilisation accrue des salles de réunion, nettoyage du local RAM en plus) et permettre la continuité du service lors des absences.

Vu le décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI-CAE),

Vu la loi N°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le Revenu de Solidarité Active et renforçant les politiques d'insertion,

Vu le décret N°2009-1442 du 25 novembre 2009 relatif au CUI-CAE,

Sur avis favorable du Bureau, et après délibération

Le conseil communautaire décide, à l'unanimité,

- **DE CREER** un poste d'agent technique en emploi d'accompagnement à l'emploi ;
- **D'AUTORISER M. LE PRESIDENT** à procéder au recrutement d'un agent technique en emploi d'accompagnement à l'emploi à raison de 20h00 à compter du 1^{er} juin 2017 ;
- **D'AUTORISER M. LE PRESIDENT** ou son représentant à signer le contrat dans les conditions sus définies.
- **DE PREVOIR** les crédits budgétaires y afférents

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-100

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 9

PERSONNEL - Pérennisation d'un poste d'agent chargé de la collecte des déchets et de la communication environnement

L'emploi d'agent chargé de la collecte des déchets et de la communication en matière d'environnement était jusqu'à présent confié à un agent en CDD.

Afin de répondre aux obligations statutaires et de stabiliser cet emploi, il est proposé –après avis favorable du Bureau– de transformer ce poste temporaire actuellement pourvu au grade de technicien territorial en poste permanent d'adjoint technique territorial de deuxième classe à temps complet (catégorie C).

Aussi, après délibération, le Conseil de communauté décide à l'unanimité

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le tableau des effectifs,

DE CREER	un emploi d'adjoint technique territorial à temps complet pour le service « déchets ménagers »
DE SUPPRIMER	un emploi de technicien territorial non-titulaire
DE PREVOIR	les crédits budgétaires y afférents



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 6 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

DÉLIBÉRATION
2017-101

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

**SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 10

PERSONNEL - Modalité de prise en charge de la participation employeur pour les transports en commun (trajets domicile-travail des agents)

Le remboursement partiel par les employeurs publics des titres d'abonnement de transport public est obligatoire depuis le 1^{er} juillet 2010.

LES TITRES DE TRANSPORTS PRIS EN CHARGE

- Les abonnements concernés par une prise en charge partielle sont limitativement énumérés par le texte. La liste suivante est donc exhaustive :
- Les abonnements multimodaux à nombre de voyages illimités,
- Les cartes d'abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires, ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités délivrés par la SNCF,
- Les abonnements à un service public de location de vélos.

MONTANT DE LA PRISE EN CHARGE

Conformément à ses obligations législatives, la communauté de communes est soumise à l'obligation de prendre en charge la moitié du tarif des abonnements, dans la limite du montant maximal fixé par les textes (à titre d'information, actuellement 83,64 € par mois).

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES AGENTS A TEMPS NON COMPLET

- Les agents dont le temps de travail au moins égal à 17h30 ont droit à une prise en charge identique à celle bénéficiant à un agent travaillant à temps complet.
- Les agents effectuant un nombre d'heures travaillées inférieures à 17h30 bénéficient d'une prise en charge réduite de moitié par rapport à la situation de l'agent travaillant à temps complet.

En conséquence, après délibération, le conseil de communauté décide à l'unanimité :

- VU la loi n° 2008-1330 du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale pour 2009 ;
 - VU le décret n°2010-676 du 21 juin 2010 instituant une prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;
 - VU le décret n° 2010-677 du 21 juin 2010 portant diverses modifications relatives à la prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués par les agents publics entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ;
 - VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- D'ADOPTER la proposition relative à la prise en charge partielle des frais de transport en commun « travail-domicile des agents ».
- D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 6 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

DÉLIBÉRATION
2017-102

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil de Communauté

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 11

SCOTERS - Adoption des nouveaux statuts

Il est exposé qu'à compter du 1^{er} juillet 2017, le syndicat mixte pour le SCOTERS sera constitué de 4 communautés de communes :

- L'Eurométropole de Strasbourg,
- la communauté de communes du canton d'Erstein,
- la communauté de communes du Pays de la Zorn,
- la communauté de communes du Kochersberg et de l'Ackerland.

Afin d'intégrer ces évolutions de périmètres les statuts doivent être modifiés sur les points suivants :

- la constitution du syndicat mixte ;
- la composition du comité syndical ;
- la composition du bureau ;
- la constitution des recettes.

En conséquence, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité, sur avis favorable du Bureau :

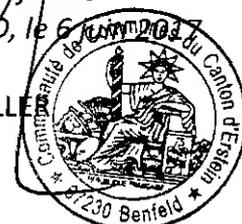
- d'approuver le projet de modification statutaire consécutif au nouveau périmètre du syndicat mixte pour le SCOTERS. Le projet de statuts est annexé à la présente délibération.
- de prendre acte que la répartition des sièges au sein du Comité syndical ne change pas s'agissant de la Communauté de communes du Canton d'Erstein

Pour extrait conforme

Fait à BENFELD, le 6 juin 2017

Le Président

Jean-Marc WILLE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

DÉLIBÉRATION
2017-103

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 12

SCOTERS – Désignation des représentants de la CCCE au comité syndical

Après délibération, et avis favorable du Bureau, le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité, de confirmer les représentants désignés le 25 janvier 2017 :

8 titulaires		8 suppléants	
D. SCHULTZ	J. M. WILLER	C. SCHOETTEL	C. BREYSACH
B. GSELL	C. HERRMANN	F. WILLMANN	C. ADAM
J.J. BREITEL	S. SCHAAL	B. SCHNEIDERLIN	N. NIEDERGANG
É. KLETHI	L. MULLER-BRONN	J.P. ROTH	R. SIEGWALT

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 6 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-104

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 13

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Trophées de l'accueil 2018 – Convention avec la chambre de Commerce et d'Industrie

Il s'agit d'un dispositif proposé par la Chambre de Commerce et d'Industrie à destination des commerçants et artisans qui reçoivent du public (sauf restaurants/hôtels). C'est un outil d'évaluation pour mesurer et améliorer la qualité de l'accueil et du service client et qui apporte un regard extérieur sur l'entreprise. Ce dispositif renforce le rayonnement commercial d'un territoire au vu du nombre d'engagés.

Déroulement de la démarche

Pré-diagnostic avec le conseiller commerce CCI (extérieur et intérieur du magasin, accessibilité handicapé, présence de l'entreprise sur internet...)

- 2 visites de clients mystères sur la base d'un référentiel de 53 critères classés dans 2 rubriques - intérieur/extérieur et accueil - (type : affichage des horaires, propreté de la vitrine, circulation dans le magasin, étiquetage des prix, conseils, accueil, service, courtoisie....)
- 2 appels téléphoniques mystère
- Bilan détaillé personnalisé noté
- Obtention du trophée : 8/10 à chaque rubrique
- Remise du Trophée en février 2018 (aux commerçant artisans qui ont réussi la démarche et aux collectivités qui soutiennent le dispositif)
- Campagne de communication

Pour information :

Le coût d'un trophée de l'accueil pour un commerçant artisan est de 195 € HT soit 234 € TTC. Sur le territoire de la CDC Rhin : le coût était porté par la collectivité dans sa politique de soutien au commerce et à l'artisanat alors que, pour les CDC de Benfeld et Environs et celle du Pays d'Erstein, chaque professionnel réglait sa participation.

Avis initial de la Commission : généralisation de cette démarche à l'ensemble du nouveau territoire avec prise en charge à 100 % pour 30 dossiers

Proposition du Bureau : prise en charge à hauteur de 50 % pour 60 dossiers

Cette proposition a été validée par les membres de la Commission.

Sur avis favorable du Bureau et de la Commission, et après en avoir délibéré,

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité

- **d'approuver** la convention de partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Strasbourg et du Bas-Rhin pour l'organisation et le financement des « Trophées de l'accueil 2018 » prévoyant notamment une prise en charge par la Communauté de Communes à hauteur de 50 %
- **d'autoriser** le Président à signer ladite convention
- **d'inscrire au budget** les crédits nécessaires à cette opération.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 7 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-105

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 14

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'Activités des Nations à Benfeld – Prix de vente 3^{ème} tranche

Par délibération de la Communauté de Communes de Benfeld et Environs du 16/12/2004, le prix de vente des terrains du Parc d'Activité des Nations avait été fixé à 26,60 € HT le m². Actuellement, reste à commercialiser un terrain d'une surface totale de 7.937 m². Dans le cadre de la fusion des 3 communautés de communes, Mme Claudine HERRMANN, VP rappelle qu'une délibération sur le prix de vente des terrains est nécessaire.

Sur avis favorable du Bureau et après délibération

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

DE FIXER le prix de vente des terrains de la 3^{ème} tranche du Parc des Nations à Benfeld à 27 € HT le m².



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 7 Juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-106

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 15

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Parc d'Activités des Nations BENFELD – Vente parcelle n°177 à la société Ets Robert MENTZLER

La société ETS ROBERT MENTZLER, souhaite acquérir la parcelle n°177 du Parc d'Activité des Nations à Benfeld, d'une surface totale de 7.937 m².



▪ Présentation de l'entreprise :

L'entreprise "POMPES A CHALEUR SERVICE ETABLISSEMENTS ROBERT MENTZLER" a été créée par M. Robert MENTZLER en août 1983. C'est une Sarl au capital social de 20.000 €.

Depuis le 1^{er} octobre 2016, elle a été reprise par M. Pierre Jean GABAS qui a racheté 100 % des parts à M. MENTZLER.

L'entreprise est inscrite à la Chambre de Métiers d'Alsace et est spécialisée dans le forage de puits jusqu'à 250m et la pose de sondes géothermiques jusqu'à 100 m.

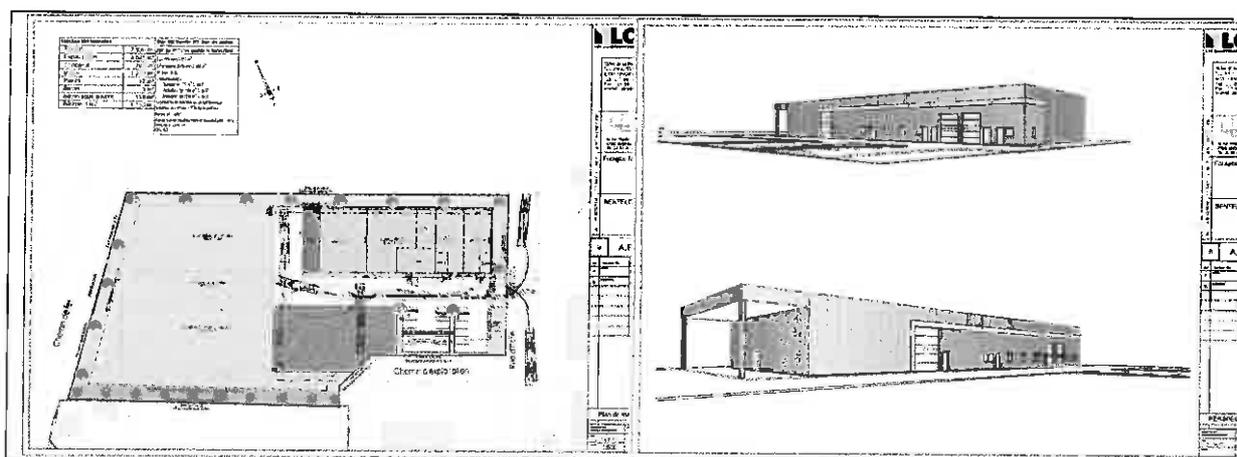
L'entreprise est installée au 96, rue des Jardins à Rossfeld, où elle exploite une maison d'habitation qui fait office de bureau et un terrain attenant pour le stockage du matériel et des véhicules. L'entreprise dispose d'un second dépôt à Hilsenheim. Elle souhaite regrouper ces deux sites sur Benfeld.

Au 31/12/2016, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires de 750 000 euros et emploie 5 salariés en CDI + le dirigeant (4 ouvriers de chantier, 1 salarié administratif).

Son dirigeant, M. GABAS, envisage de relocaliser la Sàrl ETS ROBERT MENTZLER sur la zone du Parc d'Activité des Nations à Benfeld (siège social inclus) et souhaite être propriétaire de ses nouveaux locaux professionnels. Le projet de construction serait porté par la Société Civile Immobilière de M. GABAS qui sera chargée :

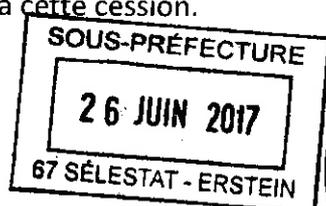
- d'acquérir un terrain de 79 ares (parcelle n° 177) sur la zone de Benfeld,
- de construire 1130 m² de locaux d'activités composés de halls de stockage, de bureaux et locaux sociaux, dont 800m² à usage de l'entreprise et 2 halls de 180m² en location dans un premier temps,
- de créer une aire de stockage extérieure pour les véhicules.

Ce projet devrait s'accompagner de 3-4 créations d'emplois sous 3 ans. Le budget du projet immobilier (terrain + bâtiment) est en cours de chiffrage.



Sur avis favorable du Bureau, et après délibération le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité

- **d'approuver** le principe de la cession de la parcelle n°177 du Parc d'Activités des Nations à Benfeld, d'une surface de 7.937 m², au prix de 27 € HT par m², soit un montant total de 214 299 € HT, augmenté de la TVA, au profit de la SCI à créer par M. GABAS ou d'un crédit-bailleur, ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer, à condition que ladite personne physique ou le représentant de ladite personne morale exerce une fonction de directeur, président ou gérant au sein de ladite société et l'acquisition soit réalisée en vue de la poursuite de l'activité de la société ETS ROBERT MENTZLER par tout moyen juridique que ce soit ;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.



pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 7 juin 2017
Président,
Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-107

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 *dont*

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

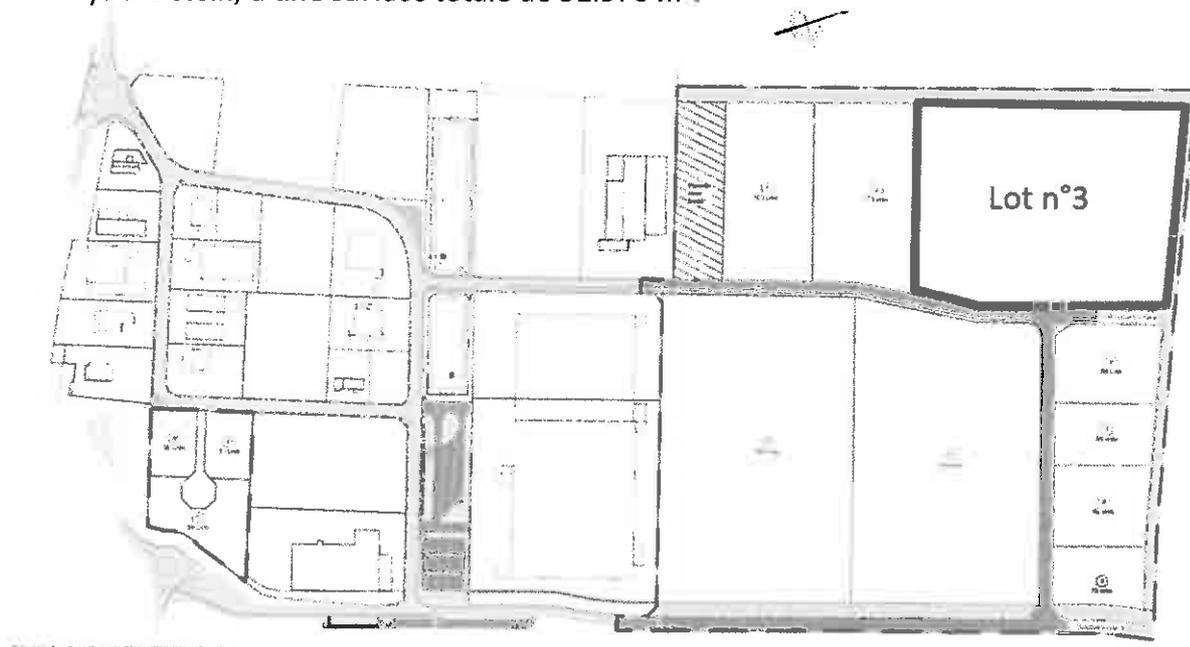
SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 16

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE ERSTEIN – 2^{de} tranche – vente lot n°3

La société SCI ACTIVITIES COLIS, souhaite acquérir le lot n°3 de la 2^{de} tranche du Parc d'Activité du Pays d'Erstein, d'une surface totale de 51.970 m².



La SCI ACTIVITIES COLIS envisage sur la zone du PAPE à Erstein :

- d'acquérir un terrain de 5,1 ha environ (lot n°3), sur la tranche 2 du PAPE
- de construire 9.629m² de locaux d'activités composés de 7.286 m² de hall d'exploitation, de 1.153m² de bureaux et de créer un parking de 200 places (VL+PL confondus),
- de louer les locaux à la société La Poste – Colissimo.

Ce projet devrait s'accompagner de la relocalisation des équipes actuellement présentes sur la ZI Ouest à ERSTEIN, à savoir environs 100 salariés.

Le budget du projet immobilier (terrain + bâtiment) est en cours de chiffrage.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-108

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

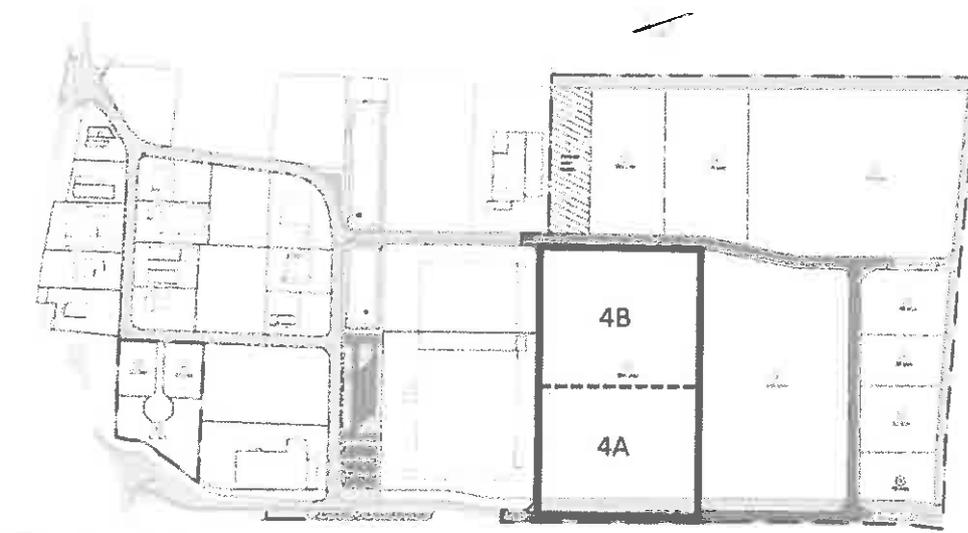
SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 17

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PAPE ERSTEIN – 2^{nde} tranche – vente lot n°4A

La société SCI FUCHS INVEST, souhaite acquérir le lot n°4A de la 2^{nde} tranche du Parc d'Activité du Pays d'Erstein, d'une surface totale de 30.447 m².



Créée en 1958 par la famille FUCHS, la SA TRANSPORTS FUCHS est aujourd'hui dirigée par M. Daniel FUCHS. L'entreprise est spécialisée dans le transport de marchandises et la logistique. La clientèle est composée, entre autres, d'industriels régionaux, de professionnels du e-commerce, de la société CODICO, de La Poste et de la Deutsche Post.

L'entreprise est installée à Erstein au :

- 20, rue Ettore Bugatti où elle exploite 3 000 m² de hall de stockage et 600 m² de bureaux.
- 11, rue de Kyoto où elle exploite 6 000 m² de hall logistique et 300 m² de bureaux. Ce site héberge également l'activité administrative, le siège social et l'activité de transports de marchandises.

Au 31/12/2015, l'entreprise réalise un chiffre d'affaires de 7,1 M€ et emploie 83 salariés.

En raison de l'occupation actuelle du premier bâtiment, rue de Kyoto, par la société CODICO (2/3 pour CODICO et 1/3 Transports FUCHS) et des besoins de celle-ci; la SCI FUCHS va lui louer 100% dudit bâtiment.

L'entreprise CODICO, filiale du groupe U10 exerce un métier de fournisseur spécialisé au profit des grandes enseignes de la distribution, dans les domaines des articles utilitaires pour la maison et des loisirs créatifs. CODICO intègre toute la démarche commerciale, de la sélection des produits en passant par la promotion, l'approvisionnement, le marketing produits et clients jusqu'à la gestion des stocks.

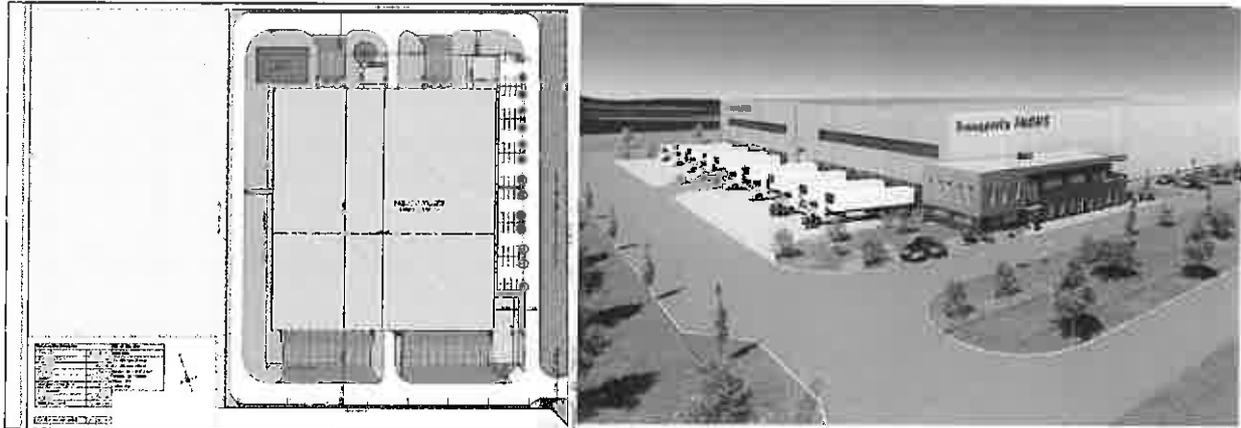
Au 31/12/2014, l'entreprise CODICO réalise un chiffre d'affaires de 34,8 M€ et emploie 60 salariés en CDI.

M. Daniel FUCHS envisage, pour les besoins de Transports FUCHS, sur la zone du PAPE à Erstein, via sa SCI :

- d'acquérir un terrain de 3 ha environ, lot n°4A, sur la tranche 2 du PAPE (option sur 3ha sur le lot n°4B)
- de construire 12 842 m² (2 cellules sur les 5 projetées) de locaux d'activités composés de 12 000 m² de hall logistique ICPE, de 730m² de bureaux et de créer un parking de 60 places,
- de louer les locaux à la société Transports FUCHS.

Ce projet devrait s'accompagner de la relocalisation des équipes logistiques actuellement présentes sur la ZI Ouest à ERSTEIN, à savoir 83 salariés.

Le budget du projet immobilier (terrain + bâtiment) est en cours de chiffrage.



Après avis favorable du Bureau, et après délibération,

Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité :

- **d'approuver** le principe de la cession du lot n°4A du Parc d'Activités du Pays d'Erstein, d'une surface d'environ 30.447 m² (à valider par arpentage), au prix de 43 € HT par m², soit un montant estimé de l'ordre de 1.309.221€ HT, augmenté de la TVA, au profit de la SCI FUCHS INVEST, ou au profit de toute personne physique ou morale que celle-ci pourra se substituer, à condition que ladite personne physique ou le représentant de ladite personne morale exerce une fonction de directeur, président ou gérant au sein de ladite société et l'acquisition soit réalisée en vue de la poursuite de l'activité de la société Transports FUCHS par tout moyen juridique que ce soit;
- **d'autoriser** le Président à signer tous actes notariés en vue de déposer au rang des minutes du notaire chargé de cette affaire tous documents et pièces nécessaires pour permettre la vente susvisée ;
- **d'autoriser** le Président à signer l'acte de vente ainsi que toutes les pièces relatives à cette cession.

26 JUN 2017
67 SÉLESTAT - ERSTEIN

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 7 Juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLIGER

 The seal is circular with the text 'Communauté de Communes du Canton d'Erstein' around the top and '67230 Benfeld' around the bottom. In the center, there is a heraldic emblem featuring a figure on horseback.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-109

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 18

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Transfert des zones d'activités communales : périmètres des zones transférées

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) a renforcé les compétences des communautés de communes et prévoit notamment que les actions de développement économique soient, à compter du 01/01/2017, entièrement de la responsabilité des EPCI, l'intérêt communautaire n'encadrant désormais plus cette compétence :

- ▶ suppression de l'intérêt communautaire en matière de zones d'activité économique (ZAE);
- ▶ les zones d'activités communales doivent être transférées à la communauté : « zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité

- **de procéder** au transfert des zones d'activités communales aménagées ou à aménager suivantes :
 - ZI Krafft à ERSTEIN
 - ZA le Ried à GERSTHEIM
 - ZA Kaltau à HINDISHEIM
 - ZA Gaenshecklen à RHINAU
- **de définir** les périmètres de ces zones selon les plans annexés 1 à 4.



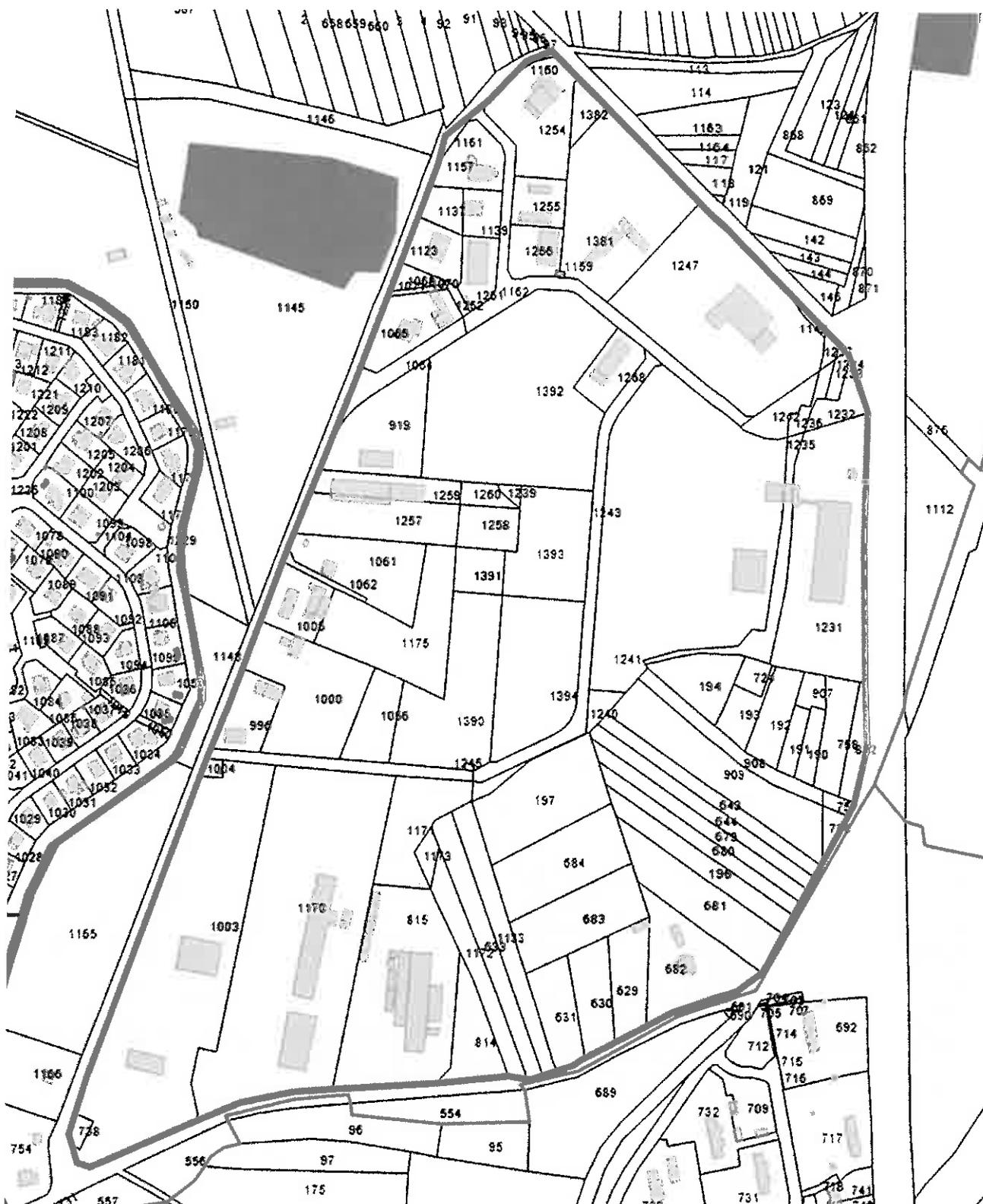
Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



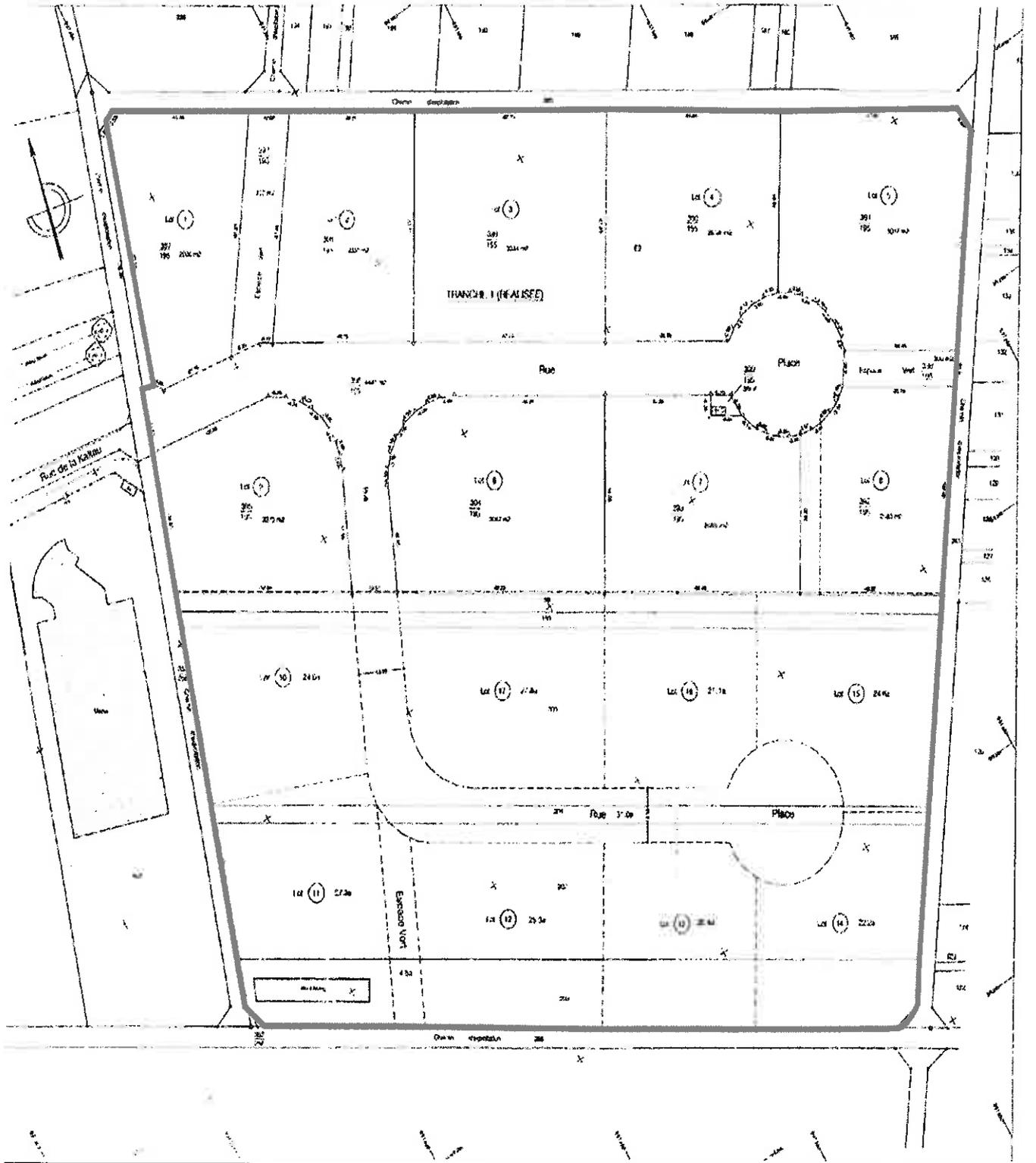
ZI Krafft – Erstein



ZA le Ried – Gerstheim



ZA Kaltau - Hindisheim



ZA Gaenshecklen - Rhinau



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-110

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 19

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Transfert des zones d'activités communales : définition des conditions financières du transfert patrimonial et conventions avec les communes concernées

Dans le cadre des travaux engagés par la Commission « Emploi et Développement Economique », il est proposé les conditions financières et patrimoniales suivantes :

1. Les terrains privés des zones d'activités transférées destinés à être cédés sont vendus à la Communauté de Communes par les communes concernées. Les conditions financières du transfert seront déterminées à partir du prix de vente actuel des terrains et du bilan prévisionnel de chaque zone (comprenant un récapitulatif des dépenses et des recettes restant à réaliser jusqu'à l'achèvement de l'opération), de manière à permettre à la Communauté de Communes de maintenir à terme l'équilibre de l'opération sur la base des éléments connus à ce jour ;
2. Les terrains privés des zones d'activités transférées destinés à devenir des espaces et ouvrages publics sont vendus à la Communauté de Communes par les communes au prix d'acquisition des terrains nus ;
3. Les espaces publics créés sont mis à disposition gratuitement de la Communauté de Communes par les communes concernées ;
4. Ces cessions feront l'objet de conventions de transfert individuelles entre la Communauté de Communes et chaque commune concernée ;
5. Le paiement par la Communauté de Communes aux communes des terrains des zones d'activité en cours de réalisation ou de commercialisation interviendra d'ici le 31 décembre 2017.

Conventions de transfert individuel entre la Communauté de Communes et les Communes :

Figureront dans ces conventions (une par commune concernée) les éléments suivants :

- un procès-verbal portant sur l'état des espaces publics des zones d'activités transférées mis à la disposition de la Communauté de Communes, établi contradictoirement entre la Communauté de Communes et ses Communes concernées ;
- le listing des parcelles concernées par le transfert en pleine propriété ;
- le bilan prévisionnel de chaque zone comprenant un récapitulatif des dépenses et des recettes réalisées à la date du transfert ainsi qu'une estimation des dépenses et des recettes restant à réaliser jusqu'à l'achèvement de l'opération (voir tableaux ci-dessous)

Bilan prévisionnel - ZI KRAFFT à ERSTEIN

	Montant en € (HT)
Total des dépenses pour la commune au 31/12/2016	2 059 212,47 €
Total des recettes pour la commune au 31/12/2016	1 201 740,12 €
Bilan communal au 31/12/2016	- 857 472,35 €
Dépenses restants à réaliser pour finir la zone	273 220,00 €
Estimation des ventes des surfaces restants à commercialiser (65027m ² x15,50€ HT/m ² et 31149*4€HT/m ²)	1 132 514,50 €
Bilan de la zone en fin d'opération (excédent)	1 822,15 €
Excédent conservé par la commune	1 822,15 €

Bilan prévisionnel - ZA le RIED à GERSTHEIM

	Montant en € (HT)
Total des dépenses pour la commune au 31/12/2016	2 177 764,07 €
Total des recettes pour la commune au 31/12/2016	951 632,88 €
Bilan communal au 31/12/2016	- 1 226 131,19 €
Dépenses restants à réaliser pour finir la zone	53 269,00 €
Estimation des ventes des surfaces restants à commercialiser (34626m ² x20€ HT/m ²)	692 520,00 €
Bilan de la zone en fin d'opération (excédent)	- 586 880,19 €
Déficit pris en charge par la commune	- 586 880,19 €

Bilan prévisionnel - ZA KALTAU à HINDISHEIM

	Montant en € (HT)
Total des dépenses pour la commune au 31/12/2016	1 313 997,27 €
Total des recettes pour la commune au 31/12/2016 (hors capital emprunt restant à rembourser)	1 225 334,09 €
Bilan communal au 31/12/2016	- 88 663,18 €
Dépenses restants à réaliser pour finir la zone	427 658,70 €
Capital restant à rembourser par la CCCE (reprise de l'emprunt communal)	333 246,40 €
Charges financières à rembourser par la CCCE (reprise de l'emprunt communal)	65 668,13 €
Estimation des ventes des surfaces restant à commercialiser (13148m ² x41€ HT/m ²)	539 068,00 €
Bilan de la zone en fin d'opération (déficit)	- 42 922,01 €
Déficit pris en charge par la commune (au prorata de la surface déjà aménagée)	- 30 372,01 €
Déficit pris en charge par la CCCE (au prorata de la surface restant à aménager)	- 12 550,00 €

Bilan prévisionnel - ZA Gaenshecklen à RHINAU

	Montant en € (HT)
Achat des terrains par la commune au 31/12/2016	157 184,00 €
Total des recettes pour la commune au 31/12/2016	- €
Bilan communal au 31/12/2016	- 157 184,00 €
Dépenses liées aux acquisitions de terrains restant à réaliser	8 696,00 €
Dépenses restants à réaliser pour finir la zone	Non connu
Estimation des ventes des surfaces restants à commercialiser	Non connu
Bilan de la zone en fin d'opération	Non évalué

- le prix de rachat des terrains (validé en réunion le 27/03/2017 en présence des Maires concernés, puis en Commission Emploi et développement économique) - voir tableaux ci-dessous :

Prix de rachat - ZI KRAFFT à ERSTEIN

	Montant en € (HT)
Rachat des terrains à commercialiser au prix de vente actuel (65027m ² x15,50€HT/m ²)	+ 1 007 918,50 €
Rachat des terrains à commercialiser avec aléa (31149m ² x4€HT/m ²)	+ 124 596,00 €
Rachat des terrains pour espaces publics à créer (1400m ² x4€ HT/m ²)	+ 5 600,00 €
Dépenses restants à réaliser pour finir la zone	- 273 220,00 €
Montant total versé par la CCCE à la commune (achats - dépenses)	= 864 894,50 €

Prix de rachat - ZA le RIED à GERSTHEIM

	Montant en € (HT)
Rachat des terrains à commercialiser au prix de vente actuel (34626m ² x20€HT/m ²)	+ 692 520,00 €
Dépenses restants à réaliser pour finir la zone	- 53 269,00 €
Montant total versé par la CCCE à la commune (achats - dépenses)	= 639 251,00 €

Prix de rachat - ZA KALTAU à HINDISHEIM

	Montant en € (HT)
Rachat des terrains à commercialiser au prix de vente actuel (13148m ² x41€HT/m ²)	+ 539 068,00 €
Rachat des terrains pour espaces publics à créer (2510m ² x5€ HT/m ²)	+ 12 550,00 €
Dépenses restants à réaliser pour finir la zone (y compris frais financiers)	- 493 326,83 €
Montant total versé par la CCCE à la commune	= 58 291,17 €

Capital restant à rembourser versé par la commune à la CCCE	- 333 246,40 €
Montant total versé par la commune à la CCCE	= 333 246,40 €

Prix de rachat - ZA Gaenshecklen à RHINAU

	Montant en € (HT)
Rachat des terrains à commercialiser au prix d'acquisition terrains nus (39296m ² x4€HT/m ²)	+ 157 184,00 €
Montant total versé par la CCCE à la commune	= 157 184,00 €

- les conditions de paiements par la Communauté de Communes ;
- les conditions de vente : acte notarié.

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- **d'approuver** les conditions financières et patrimoniales des transferts des zones d'activité ZI Krafft à Erstein, ZA le Ried à Gerstheim, ZA Kaltau à Hindisheim et ZA Gaenshecklen à Rhinau à la Communauté de Communes du Canton d'Erstein telles que définies ci-dessus ;

- **d'approuver** les conventions de transfert individuelles entre la Communauté de Communes et les communes concernées ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ces conventions ainsi que tous les actes et documents résultant de la présente ;
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits qui seront ouverts à cet effet aux budgets annexes



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-111

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 20

EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Création de quatre budgets annexes et adoption des budgets primitifs des zones d'activités communales transférées : budget primitif 2017

Suite au transfert des zones d'activités communales, et sur avis favorable du Bureau, et après en avoir délibéré,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

la création des quatre budgets annexes suivants :

- « ZI Krafft à ERSTEIN »
- « ZA le Ried à GERSTHEIM »
- « ZA Kaltau à HINDISHEIM »
- « ZA Gaenshecklen à RHINAU ».

et d'adopter les budget primitifs 2017 suivants :

ZI KRAFFT à ERSTEIN

	DEPENSES	RECETTES
Achat des terrains aménagés ou à aménager + frais de notaires	866 000,00 €	
Etudes et travaux d'aménagement	20 000,00 €	
Ventes		60 000,00 €
Modalités de financement du transfert reste à définir / emprunt		826 000,00 €
	886 000,00 €	886 000,00 €

ZA le RIED à GERSTHEIM

	DEPENSES	RECETTES
Achat des terrains aménagés ou à aménager + frais de notaires	641 000,00 €	
Etudes et travaux d'aménagement	20 000,00 €	
Ventes		60 000,00 €
Modalités de financement du transfert reste à définir / emprunt		601 000,00 €
	661 000,00 €	661 000,00 €

ZA KALTAU à HINDISHEIM

	DEPENSES	RECETTES
Achat des terrains aménagés ou à aménager + frais de notaires	60 000,00 €	
Etudes et travaux d'aménagement	20 000,00 €	
Remboursement d'emprunt	41 291,88 €	
Charges financières	15 695,91 €	
Capital restant à rembourser versé par la commune à la CCCE		333 246,40 €
Ventes		178 678,00 €
	136 987,79 €	511 924,40 €

ZA Gaenshecklen à RHINAU

	DEPENSES	RECETTES
Achat des terrains communaux à aménager + frais de notaires	159 000,00 €	
Achat des terrains privés à aménager + frais de notaires	9 000,00 €	
Etudes et travaux d'aménagement	5 000,00 €	
Modalités de financement du transfert reste à définir / emprunt		173 000,00 €
	173 000,00 €	173 000,00 €

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLY

SOUS-PRÉFECTURE
26 JUIN 2017
67 SÉLESTAT - ERSTEIN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-112

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 21

TOURISME - Versement du solde de la subvention 2017 à l'Office du Tourisme du Grand Ried

Par délibération en date du 11 janvier 2017, le versement d'une subvention de fonctionnement de 170.550 € (correspondant à 50% de la subvention sollicitée par courrier en date du 17/11/2016) avait été accordé à l'Office de Tourisme du Grand Ried.

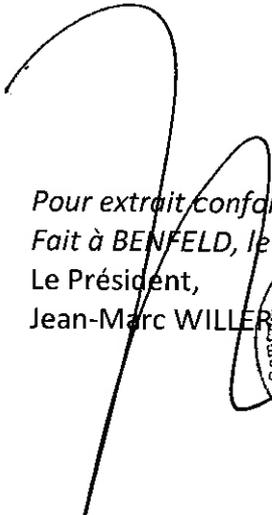
Il y a lieu de procéder au versement du solde (la seconde moitié) de cette subvention de fonctionnement.

Sur avis favorable du Bureau, et après en avoir délibéré,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

le versement du solde de la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme du Grand Ried pour l'année 2017, à savoir un montant de 170 550 €.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-113

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 22

TOURISME - Taxe de séjour – rectification de la grille tarifaire

Par délibération en date du 25 janvier 2017, le barème tarifaire de la taxe de séjour à appliquer à partir du 1^{er} janvier 2017 a été fixé.

Or, la grille tarifaire présentée dans cette délibération comporte une erreur quant à la répartition du tarif de ladite taxe entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et le Département du Bas-Rhin.

Sur avis favorable du Bureau, et après en avoir délibéré,

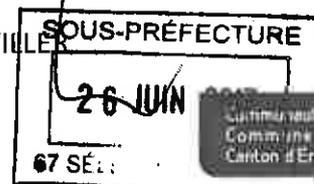
le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

de rectifier la grille tarifaire relative à la taxe de séjour indiquée au point n°5 de la délibération du 25 janvier 2017 en la remplaçant par la grille suivante :

Catégories d'hébergement	Tarif de la collectivité	Taxe additionnelle	Tarif taxe
Palaces	2,00 €	0,20 €	2,20 €
5 étoiles	1,09 €	0,11 €	1,20 €
4 étoiles	0,91 €	0,09 €	1,00 €
3 étoiles	0,73 €	0,07 €	0,80 €
2 étoiles	0,55 €	0,05 €	0,60 €
1 étoile + chambres d'hôtes	0,55 €	0,05 €	0,60 €
En attente de classement ou sans classement	0,55 €	0,05 €	0,60 €
Camping 3, 4 et 5 étoiles	0,32 €	0,03 €	0,35 €
Camping 1 et 2 étoiles	0,20 €	0,02 €	0,22 €



Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-114

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 *dont*

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 23

CULTURE - Médiathèque Erstein – Programmation culturelle 2017-2018

La programmation culturelle de la médiathèque qui aura pour thème la **Nuit**, en lien avec la saison culturelle d'Erstein. Sont proposés dans ce cadre :

Animations autour des sceaux et chartes d'Erstein : 1200 ans d'histoire

Du 15 septembre au 14 octobre : Exposition

Exposition en partenariat avec Le Musée du Sceau de la Petite-Pierre – inauguration de l'exposition le 16 septembre à 14 h

Samedi 16 septembre à 15 h : Conférence

L'histoire des sceaux, par M. Keller, vice-président du Musée du Sceau

Mercredi 27 septembre à 14 h : Démonstration de fabrication de sceaux par M. Keller, vice-président du Musée du Sceau

Café littéraire

Vendredi 29 septembre 2017 à 20 h

9^{ème} édition du prix Complètement Livres

Présentation et animation par Eveline Klein, présidente de l'Association Complètement Livres

VOOLP – Peluches

Samedi 4 novembre 2017 à 17 h

Olivier Hédin / Compagnie Oh !

30 à 45 min / à partir de 3 ans

Contes des Terres Enneigées

Samedi 9 décembre 2017 à 17 h

Compagnie Trio Virgule

Contes de Noël, dans le cadre de Un Parfum de Noël

Semaine masquée : Atelier de réalisation de masques

Mardi 13 février 2018 à partir de 16 h

En partenariat avec le périscolaire élémentaire et le conseil municipal des enfants : 2 ateliers sont proposés : un atelier sensoriel et un atelier de guidage yeux bandés

Exposition de masques dans les livres du 12 au 18 février

Masques réalisés par les enfants du CME

Nuit du jeu à la médiathèque

Vendredi 9 mars à partir de 20 h

Tournoi de jeux intergénérationnel, jeux vidéo, jeux de société, jeux de rôles

Projet Impulsion

Vendredi 23 mars à 19h et à 20h30

Chœur de femmes, école d'arts plastiques, école de musique, relais culturel, médiathèque

Animations *La nuit, je m'envole...*

Du 23 mai au 9 juin : exposition

Exposition thématique en collaboration avec le Centre Hospitalier et les scolaires.

Samedi 26 mai à 17 h : spectacle « pas si bêtes ! »

Compagnie les Zanimos

Vendredi 1er juin à 20 h 30 : balade à la tombée de la nuit

En partenariat avec L'Association Nature Ried

Sam'anim

2èmes samedis du mois à 14 h (d'octobre à mai)

Ateliers sur inscription

dates	activité	public
sa 14 oct 2017	Des petits écrivains : Atelier d'écriture	Enfants 9 à 14 ans
sa 18 nov 2017	Et maintenant, jouons ! : Jeux de société	Parents et enfants à partir de 8 ans
sa 9 déc 2017	Annulé – remplacé par le conte de Noël Contes des Terres Enneigées à 17 h	
sa 13 janv 2018	Entrez dans la danse : Rondes et comptines	Parents et enfants à partir de 3 ans
sa 10 fév 2018	Origami et moi : Atelier d'Origami	Enfants à partir de 8 ans
sa 10 mars 2018	Tous au numérique : atelier numérique	Parents et enfants à partir de 8 ans
sa 14 avril 2018	Raconte avec les mains : contes LSF	Parents et enfants à partir de 5 ans
sa 12 mai 2018	A la bonne pâte : atelier modelage	Parents et enfants à partir de 3 ans

Raconte-moi une histoire

3èmes jeudis du mois à 9 h 45 (sept. à juin)

21 septembre, 19 octobre, 16 novembre, 21 décembre, 18 janvier, 15 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin.

Ateliers lecture d'albums pour les moins de 3 ans, par Marie-Hélène WERNERT, conteuse, en partenariat avec le RAM

Lectures à l'Hôpital Local d'Erstein

1ers mercredis du mois à 14 h (sept. à juillet)

6 septembre, 4 octobre, 8 novembre, 6 décembre, 3 janvier, 7 février, 7 mars, 4 avril, 2 mai, 6 juin, 4 juillet

Échanges autour de lectures variées pour créer du lien social, entretenir sa mémoire, participer à la vie culturelle.

Les petites bibliothèques surprise

Durant l'été, de la mi-juin à la mi-septembre

Les petits lecteurs peuvent emprunter des pochettes contenant 5 ouvrages thématiques qu'ils découvriront à la maison

Accueils de classes

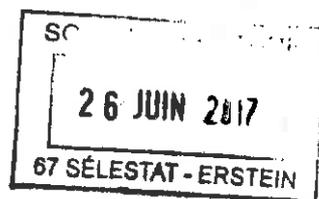
Selon un planning sur l'année scolaire

Près de 50 classes de la maternelle au lycée sont accueillies chaque année à la médiathèque

Sur avis favorable du Bureau, et après délibération,

Le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

d'approuver cette programmation.



Pour extrait conforme

Fait à BENFELD, le 8 juin 2017

Le Président,

Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-115

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

**SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017**

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 24

CULTURE - Médiathèque Erstein – Facturation des documents non rendus

La médiathèque intercommunale d'Erstein facturait jusqu'à présent au prix d'achat les documents non rendus 1 mois après l'envoi du 2^{ème} rappel.

Sur avis favorable du Bureau, et après délibération,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

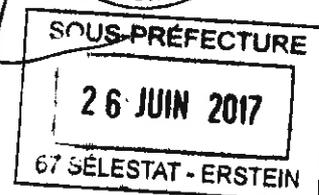
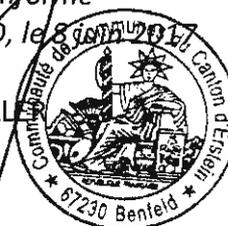
de reconduire ce fonctionnement.

Pour extrait conforme

Fait à BENFELD, le 8 Juin 2017

Le Président,

Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-116

- Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
- conseillers suppléés : 0
 - procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 25

CULTURE - Ecole Intercommunale de Musique du Rhin – Tarifs d'écologie 2017-2018

Il convient d'arrêter les tarifs de l'école intercommunale de musique du Rhin pour l'année 2017/2018. Les tarifs présentés sont trimestriels. Il est rappelé qu'ils n'avaient pas été augmentés en 2016/2017.

	2013/2014	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Eveil musical	66€	68€	71€	-	72€
Cursus diplômant hors piano enfants	98€	100€	105€	-	107€
Cursus hors piano + 26 ans	115€	118€	124€	-	126€
Cursus diplômant piano enfants	105€	108€	113€	-	115€
Cursus piano + 26 ans	126€	129€	135€	-	138€
Pratiques collectives	35€	36€	38€	-	39€
Formation musicale	66€	68€	71€	-	72€
1/4h supplémentaire hors piano	/	52€	55€	-	56€
1/4h supplémentaire piano	/	56€	59€	-	60€

Les élèves issus d'autres communes que celles de Boofzheim, Daubensand, Diebolsheim, Friesenheim, Gerstheim, Obenheim et Rhinau se voient attribuer une majoration de 20% sur l'ensemble des tarifs.

Le 2^{ème} élève d'une même famille ne paye que 75 % du tarif et 60 % à partir de la 3^{ème} inscription.

Droits d'inscription pour l'année scolaire:

31,50 € annuels par inscription individuelle / 47 € par famille

Possibilité de remboursement si participation à une harmonie.

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

d'approuver l'augmentation de 2% (arrondis) sur l'ensemble des tarifs, et de maintenir les spécificités de majoration ou de réduction des tarifs.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-117

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont

- conseillers suppléés : 0
- procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 26

PATRIMOINE ET MOYENS TECHNIQUES - Désignation des membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité

L'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoit la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité dans les EPCI de plus de 5 000 habitants, qui exercent la compétence "transports" ou "aménagement du territoire". Elle est présidée par le président de l'établissement.

Les missions de la commission intercommunale sont les mêmes que celles d'une commission communale pour l'accessibilité, à savoir :

- dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports ;
- établir un rapport annuel présenté en conseil communautaire ;
- faire toutes propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant ;
- organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées ;
- tenir à jour, par voie électronique, la liste des établissements recevant du public situés sur le territoire intercommunal qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmée et la liste des établissements accessibles aux personnes handicapées et aux personnes âgées.

Toutefois, les missions d'une commission intercommunale pour l'accessibilité sont limitées aux seules compétences institutionnelles de l'EPCI.

Le Président arrête la liste des membres de la commission et le Conseil Communautaire élit les représentants de la Communauté de Communes.

Liste des membres qu'il est proposé au Président d'arrêter :

- 10 membres pour la Communauté de Communes, dont le Président
- 7 membres pour les usagers :
 - 1 Collège Romain Rolland
 - 1 Lycée Marguerite Yourcenar
 - 2 associations de parents d'élèves

- 1 Association Culture Loisirs ERSTEIN
- 1 pour les associations utilisatrices du Dojo
- 1 Caisse d'Allocations Familiales
- 3 membres pour les associations des personnes handicapées :
 - Association des Paralysés de France
 - Union Nationale des Invalides et Accidentés du Travail
 - Association Régionale Spécialisée d'action sociale d'Education et d'Animation.

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil de communauté décide à l'unanimité

de désigner les 9 membres de la commission intercommunale pour l'accessibilité suivants au titre de la Communauté de Communes (hors le Président) :

- Jean-Jacques BREITEL
- Béatrice EHRHART
- Dominique HERBETH
- Jean-Claude ROHMER
- Jean-Paul ROTH
- Antoine RUDLOFF
- Jean-Jacques STADELWIESER
- Fernand WILLMANN
- Florence ZEYSSOLFF.

Pour extrait conforme
 Fait à BENFELD, le 26 JUIN 2017
 Le Président,
 Jean-Marc WILLMANN



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-118

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 27

GESTION des déchets ménagers - Groupement commande relatif au compostage de déchets verts et de boues d'épuration

Le SDEA et la CCCE conviennent de se regrouper pour réaliser le compostage des déchets verts et de boues sur la station d'épuration d'Erstein.

- Fin du marché actuel : 30/06/2017
- Entreprise : TERRALYS (SUEZ Organique/Environnement)
- Coût CCCE (moyenne) : 18.500 € HT /an.

Sur la durée du marché (4 ans), les prestations projetées concernent :

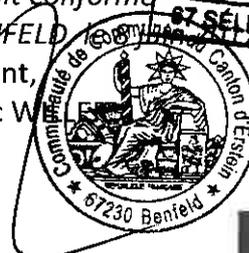
- pour la CCCE : le traitement par compostage des déchets végétaux, pour un coût estimé à 55.000 € HT minimum / 220.000 € HT maximum
- pour le SDEA : le compostage de boues par aération forcée sur la station d'épuration, pour un coût estimé à 255 000 € HT minimum / 1.035.000 € HT maximum.

Sur avis favorable du Bureau, et après en avoir délibéré,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la création d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Canton d'Erstein et le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle pour la prestation de compostage de déchets verts et de boues d'épuration ;
- **de désigner** le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle comme coordonnateur de ce groupement de commandes ;
- **d'approuver** le projet de convention constitutive du groupement de commandes et d'autoriser le Président ou la Vice-Présidente déléguée à signer cette convention.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD le 06 Juin 2017
Le Président,
Jean-Marc W



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-119

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 *dont*
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 28

GESTION des déchets ménagers - Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés concernant le territoire du Pays d'Erstein

Ce règlement (dont un projet est en pièce jointe) fixe les conditions selon lesquelles la CCCE assure la collecte des déchets ménagers et assimilés en vue de leur valorisation et de leur traitement.

Il informe des droits et devoirs des usagers, garantit le bon fonctionnement du système et est garant de la salubrité publique.

Il pose le cadre du fonctionnement de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères (R.I.E.O.M.).

Il s'agit de mettre à jour ce règlement et de le valider suite à la création de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

Sur avis favorable du Bureau, et après délibération,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité :

- **d'adopter** le règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés concernant le territoire du Pays d'Erstein ;
- **de demander** aux conseils municipaux des communes concernées d'approuver ce règlement.

Pour extrait conforme

Fait à BENFELD, le 8 juin 2017

Le Président,

Jean-Marc WILLE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-120

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 29

GESTION des déchets ménagers - Règlement intérieur de la déchèterie d'Erstein

Ce règlement intérieur (dont un projet est en pièce jointe) de la déchèterie d'ERSTEIN est à destination des usagers. Il s'agit de mettre à jour ce règlement et de le valider suite à la création de la Communauté de Communes du canton d'Erstein.

Sur avis favorable du Bureau, et après en avoir délibéré

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

d'adopter le règlement intérieur de la déchèterie d'ERSTEIN.

Pour extrait conforme
Fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-121

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

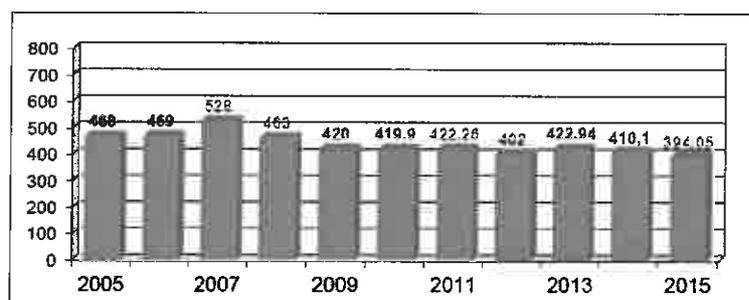
sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 30

GESTION des déchets ménagers - Fixation de la subvention versée aux associations collectant les vieux papiers en porte-à-porte pour l'année 2017

Ce système de collecte est en place depuis 1996, date de la généralisation de la collecte sélective sur le Pays d'Erstein. Elles sont réalisées par des associations locales : 1 fois par mois sur Erstein, 1 à plusieurs fois par an sur les 9 autres communes.

Tableau d'évolution des collectes associatives (tonnages) :



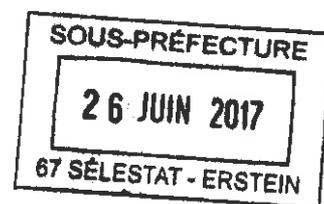
Sur avis favorable du Bureau, et après délibération,

le Conseil de Communauté décide à l'unanimité

de fixer pour l'année 2017 le niveau de la subvention versée aux associations dans le cadre de la collecte en porte à porte des vieux papiers sur le territoire du Pays d'Erstein à 50 € par tonne de papier collecté (idem subvention 2016).



Pour extrait conforme
fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Le Président,
Jean-Marc WILLER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN

Extrait du procès-verbal des délibérations
du Conseil de Communauté

DÉLIBÉRATION
2017-122

Nombre de conseillers en exercice : 61
Nombre de conseillers présents : 55
Nombre de conseillers titulaires absents : 6 dont
▪ conseillers suppléés : 0
▪ procurations : 5

SÉANCE DU
MERCREDI 31 MAI 2017

sous la présidence de M. Jean-Marc WILLER,
Président de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein

Point 31

GESTION des déchets ménagers - Renouvellement de la convention avec l'organisme coordonnateur agréé pour les déchets d'équipements électriques et électroniques

Suite à la fusion des trois Communautés de Communes, une nouvelle convention avec l'organisme coordonnateur agréé pour les déchets d'équipements électriques et électroniques (OCAD3E), accompagnée de ses annexes, est à signer au nom de la nouvelle entité.

La réception de cette convention par l'OCAD3E conditionne la possibilité pour cet organisme d'allouer les soutiens du premier trimestre 2017 à partir du mois de mai.

Après délibération et sur avis favorable du Bureau,

le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité,

- **d'approuver** la nouvelle convention avec l'organisme coordonnateur agréé pour les déchets d'équipements électriques et électroniques
- **d'autoriser** le Président ou la Vice-Présidente déléguée à la signer.



Pour extrait conforme
fait à BENFELD, le 8 juin 2017
Président,
Jean-Marc WILLER

